

Coronavirus – quarantaine

Les ressortissants étrangers qui sont arrivés en Norvège d'un pays étranger et ont donc été mis en quarantaine, mais qui ne présentent aucun symptôme du virus, peuvent maintenant quitter la Norvège. S'ils décident de rester en Norvège, ils doivent poursuivre leur quarantaine jusqu'à la fin.

Les ressortissants étrangers qui sont en quarantaine parce qu'ils ont été en contact avec des personnes infectées en Norvège doivent poursuivre leur quarantaine jusqu'à la fin.

Pour sortir de Norvège, le transport entre le lieu de quarantaine et le point de sortie du territoire doit se faire de manière à prévenir tout risque d'infection.

Ceci implique de prendre les précautions suivantes :

Si vous devez utiliser les transports publics ou un taxi pour arriver à l'aéroport, à l'arrêt de bus, à la gare ferroviaire ou au point de sortie du territoire le plus proche, vous devez vous tenir à une distance d'au moins deux mètres des passagers les plus proches.

Vous devez veiller à une bonne hygiène des mains et à vous couvrir la bouche et le nez en cas de toux.

Dans tout aéroport assurant des liaisons directes avec l'étranger, il y aura du personnel de la commune qui pourra être contacté en cas de problème. Il est également possible de voyager sur un vol intérieur si c'est nécessaire. Ce voyage doit également s'effectuer de manière à prévenir tout risque d'infection. Dans les aéroports assurant des vols intérieurs, il n'y aura cependant pas de personnel de la commune pouvant être contacté en cas de besoin.

Il est possible d'utiliser sa propre voiture pour quitter la Norvège, mais vous devez alors vérifier vous-même quels sont les points de passage frontalier qui sont ouverts.

Si vous souhaitez partir de Norvège en avion, vous devez vous procurer vous-même un billet valide. Les aéroports ayant des liaisons directes avec l'étranger sont :

Gardermoen
Stavanger
Bergen
Trondheim
Tromsø
Torp

Si vous tombez malade ou si des symptômes apparaissent durant votre voyage pour quitter la Norvège, vous devez téléphoner aux services de santé au 116 117 pour obtenir une assistance.

Important ! Si vous avez de la fièvre ou des symptômes des voies respiratoires tels que de la toux ou des difficultés respiratoires, vous devez rester en isolement. Dans ce cas, vous ne pouvez pas quitter le pays.

[Lire l'intégralité du règlement sur Lovdata](#)

[Ministère de la Santé et des Soins](#)

[Ministère des Affaires étrangères](#)

